

Règlement de la journée « RODEMACK' SOLEX Tour » Des 1 - 2 et 3 juin 2018

Le présent règlement concerne les journées des 1 - 2 et 3 juin 2018 organisées par le Syndicat d'Initiative de Rodemack et les personnes ayant rempli un bulletin d'inscription pour cette manifestation.

Article 1: *Cyclomoteurs admis:* les journées sont réservées aux Solex et aux Vélosolex répondant aux caractéristiques d'origine du fabricant quels que soient leurs modes de transmission.

Article 2: le participant mineur souhaitant effectuer le circuit ou la balade devra être muni du B.S.R. ainsi que d'une autorisation parentale.

Article 3: le participant devra être en conformité avec le règlement en vigueur (assurance).

Article 4: *Le Circuit ou la balade:* le participant devra se présenter aux organisateurs avant le départ avec obligation de porter un casque et une tenue vestimentaire offrant une protection suffisante en cas de chute. Toute notion de compétition est exclue.

Article 5: Consignes; le participant devra assister aux consignes données par les organisateurs avant le départ.

Article 6: *Bourse:* le participant devra présenter à la vente des Solex ou des pièces se rapportant à la marque.

Article 7 : *Domages /vols:* la responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être recherchée pour les dommages et vols survenus aux véhicules garés dans le cadre de la manifestation.

Article 8: *Règlement:* cette manifestation se déroule de façon amicale et les participants sont invités à en respecter l'esprit amical. Du fait de sa présence chaque participant accepte sans réserve tous les articles et les indications données par les organisateurs.